Envoyé en préfecture le 12/08/2020
Reçu en préfecture le 12/08/2020
Affiché le
ID : 063-246300966-20200729-81_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°81 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Mr LABASSE Emmanuel
Nombre de Conseillers : En exercice : **35** - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4
Pouvoirs : Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien – Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel
Absents/Excusés : Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion
Délégués suppléants assistant au conseil : Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel, CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

OBJET : Création poste Adjoint d'Animation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 ;
VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Contrat à Durée Déterminée de l'intervenant musical dans les écoles du versant Sud de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY est arrivé à son terme le 3 Juillet 2020.

Monsieur le Président rappelle que l'agent a obtenu l'agrément de l'Education Nationale et qu'il est fort apprécié par les enseignants avec lesquels il est en contact.

Envoyé en préfecture le 12/08/2020
Reçu en préfecture le 12/08/2020
Affiché le
ID : 063-246300966-20200729-81_2020-DE

Monsieur le Président précise qu'aucun concours d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B) n'a eu lieu depuis son recrutement en Avril 2018.

Afin de pérenniser l'agent dans son emploi, Monsieur le Président propose de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet à raison de 23 / 35èmes pour ainsi l'intégrer aux effectifs de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, et ce à compter du 1er Septembre 2020.

En conséquence, il convient de compléter le tableau des effectifs par un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet (23 / 35èmes) à compter du 1er Septembre 2020, et de supprimer le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à cette même date.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire

- APPROUVE la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet à raison de 23 / 35èmes à compter du 1er Septembre 2020 ;
- DECIDE de supprimer le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet à compter du 1er Septembre 2020 ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget 2020 ;

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY